



Le San Mya Infos

Compte-rendu du Conseil Municipal - Vendredi 4 octobre 2024

Repas des aînés, rendez-vous le samedi 16 novembre 2024

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER
Michel FAURE – Yves LAURANSON - Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Valentino GOFFART : Pouvoir donné à Yves LAURANSON

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe voirie 2025**
- **Communauté de communes de Forez-Est :**
 - **Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**
 - **Révision libre de l'attribution de compensation**
 - **Modification des statuts de CCFE : prise en compte de la nouvelle adresse de son siège social**
 - **Approbation du rapport d'activité 2023**
- **Délibération modificative du budget principal : créances douteuses à constituer**
- **Budget assainissement : admission en non-valeur**
- **Approbation du RPQS de l'assainissement 2023**
- **Tarifs communaux 2025**
- **Création et suppression de poste suite promotion interne**
- **Choix du nom de l'école**
- **Questions diverses**

**Le p'tit écho
en dernière page
A lire sans modération**

N'oubliez pas de
regarder l'...

Agenda!

Communal en Page 2.

Vendredi 11 octobre à 20 heures

- Assemblée Générale de la Fédération des Associations

Vendredi 17 octobre à 20 heures

- AG de la MJC

Jeudi 31 octobre de 16 à 18h30

- Bal Halloween / Conseil Municipal des Enfants

Lundi 11 novembre à 11 heures

- Commémoration

Samedi 16 novembre à 12 heures

- Repas des aînés

Samedi 30 novembre de 14 à 19 heures

- Marché de Noël

Vendredi 6 décembre à 19 heures

- Conseil Municipal



Le Conseil Municipal d'Enfants
t'invite au

BAL D'HALLOWEEN

JEUDI 31 OCTOBRE 2024
De 16h à 18h30
A la salle d'animation

SAINT MEDARD EN FOREZ

VIENS DEGUISE
TU PEUX AUSSI AMENER UN AMI

Entrée gratuite – Réservé aux enfants de 6 à 11 ans
Inscription obligatoire en mairie
et informations au 04.77.94.05.21

Pour la 3^e année consécutive, le Comité d'animation organise son marché de Noël. Cette année, il aura lieu le samedi 30 novembre, de 14h à 19h (attention, nouveaux horaires !!). Réservez d'ores et déjà votre place !

Toutes les personnes qui souhaitent exposer sont les bienvenues. Prenez contact en envoyant un message au Comité d'animation à l'adresse suivante : animationecolestmedard@gmail.com

N'hésitez pas à faire passer le message autour de vous !

Au plaisir de vous y croiser !

A très bientôt

Les membres du bureau
Comité d'Animation de l'Ecole

La cérémonie des vœux du Maire
aura lieu

le vendredi 31 janvier 2025
à partir de 19 heures
à la Halle des Sports.



Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe voirie 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle aux conseillers municipaux que comme chaque année, la commune va lancer un programme de travaux de voirie. Le programme voirie 2025 s'élèverait donc à 147 641.20 euros HT soit 177 137.04 euros TTC. Ce projet demande un financement conséquent et le Département de la Loire est susceptible d'accorder une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire.

Communauté de communes de Forez-Est

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle le rôle de la CLECT qui est chargée d'une seule mission, à savoir procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres. La CLECT s'est réunie le 17 juillet 2024 pour évaluer le coût de ces charges transférées à la communauté de communes Forez-Est du fait du transfert des compétences à savoir la prise en charge des cotisations au SDIS et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Révision libre de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle les travaux réalisés sur la commune par rapport aux containers enterrés. Il est précisé également la volonté de la CCFE de compenser la charge résultant de ces travaux par une révision libre de l'attribution de compensation de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de compensation de la commune d'un montant de 52 154.62 € pour l'exercice 2024.

Modification des statuts de CCFE : prise en compte de la nouvelle adresse de son siège social

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le conseil de la nouvelle adresse du siège de la CCFE, à savoir au numéro 6 Place Paul Larue à Feurs.

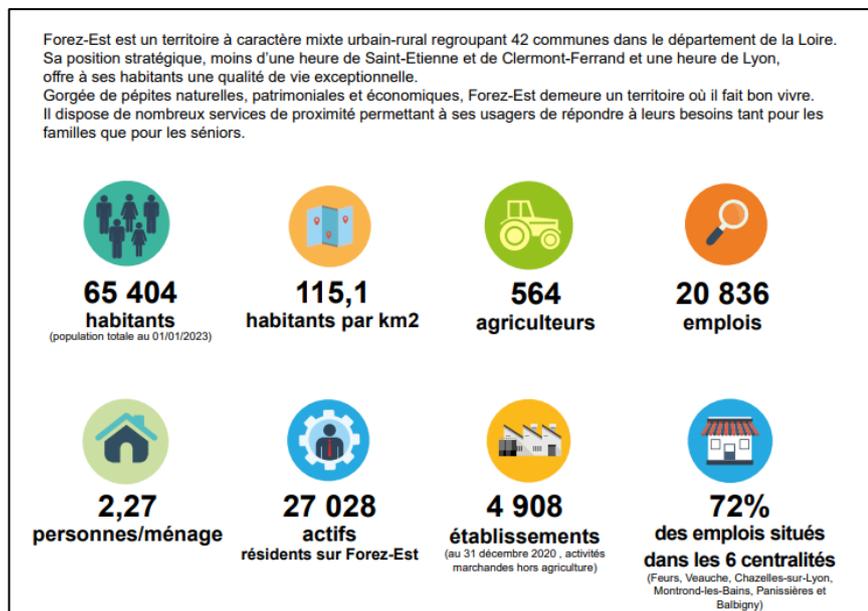
Considérant que cette modification doit également être approuvée par le conseil municipal de chaque commune membre de la CCFE dans les trois mois de sa notification, le conseil municipal de Saint-Médard, décide d'approuver à l'unanimité la modification des statuts de la CCFE pour y mentionner la nouvelle adresse du siège social de la collectivité.



Approbation du rapport d'activité 2023

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le rapport et informe qu'il est à disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr.

Voici quelques chiffres clés :



CHIFFRES CLÉS

223 agents en activité au 31/12/2023 (203,50 ETP)
Hors contractuels non permanents (22)

75% de femmes

25% d'hommes

44 ans, âge moyen

50 agents ayant
bénéficié de télétravail pour **1110**
jours de télétravail

3676.50 h de
formation faites avec le CNFPT au
titre des obligations de formations
sur l'année 2023 (hors préparation
concours, formation métier, secourisme).

CHIFFRES CLÉS

Plus de 300 porteurs
de projets accompagnés

55 porteurs de projets
accompagnés en immobilier
d'entreprise

2,4 ha de terrains
économiques vendus
pour 794 789 € HT

94 % de taux d'occupation des
espaces économiques dans les zones
activités



Sébastien DESHAYES
Vice-président chargé de
l'Aménagement zones économiques
Infrastructures routières

Notre Maire à Forez-Est a en charge :

- Reprise des travaux de la ZA de Plancieux à Montrond-les-Bains
- Achèvement des travaux et ouverture du pôle enfance de Montrond-les-Bains
- Travaux d'aménagement du futur siège de Forez-Est
- Aménagement de la gare de Montrond-les-Bains
- Lancement du projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques à Epercieux-Saint-Paul
- Etude de l'aménagement de la gare de Veauche.

Un aperçu du nouveau siège de la CCFE

Déménagement du futur siège

Après 18 mois de travaux, le déménagement est prévu au 6 place Paul Larue à Feurs, les 20-21 et 22 novembre 2024, dans une réhabilitation d'un bâtiment commercial pour lequel des efforts en termes de développement durable ont été engagés.

Ce bâtiment accueillera plus de 70 agents des sites actuels de Feurs et Chazelles-sur-Lyon, dans un cadre soucieux de la qualité de vie au travail.

Il est procédé au vote, **15 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.**



Délibération modificative du budget principal : créances douteuses à constituer

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe que pour donner suite à la demande du service des finances publiques de Feurs, il convient de prévoir des crédits en dépenses de fonctionnement pour un montant de 120 euros, dans le but de palier, d'ici la fin de l'année, à d'éventuelles créances douteuses. C'est un simple jeu d'écriture.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à l'unanimité cette proposition et vote les mouvements de crédits en section de fonctionnement.

Budget assainissement : admission en non-valeur

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le conseil que le trésorier du service de gestion comptable des finances publiques de Feurs a fait parvenir un état de produits pour décision d'admission en non-valeur dans le budget assainissement. Il s'agit de créances pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant s'élève à 577.74 euros. Il est à noter qu'il appartient au Trésorier et à lui seul de procéder sous le contrôle de l'Etat aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances d'un montant de 577.74 euros.

Approbation du RPQS de l'assainissement 2023

Madame Laure SIRGUEY, troisième adjointe, présente au conseil le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service, avec les informations principales suivantes :

- + 7 abonnements entre 2022 et 2023
- Malgré la hausse des abonnements, on relève une baisse des volumes facturés, 22737 m³ en 2022 contre 21774 m³ en 2023 soit une baisse de 4.24%
- Plus de boues issues de la Step de Feytibout, 239 m³ en 2022 contre 245 m³ en 2023.
- Des bilans 24 heures conformes
- Pas de changement au niveau des tarifs :
 - 3 600 euros en 2022 et en 2023 par rapport à la participation demandée aux nouvelles constructions
 - 0.16 €/m³ en 2022 et en 2023 par rapport à la redevance de modernisation des réseaux de collecte
 - 65 € pour l'abonnement et 1.15 €/m³ en 2022 et en 2023
- Bonne performance au niveau de la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau : 80/100
- Un état de la dette en augmentation dû à l'emprunt pour la Step du Tinchon
- Fin de modernisation de Feytibout pour un meilleur rejet en sortie, belle station avec des données très satisfaisantes.



Le conseil municipal après avoir pris connaissance de tous les termes du rapport et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2023 de la commune de Saint-Médard-en-Forez sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Tarifs communaux 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique aux conseillers municipaux qu'il convient comme chaque année d'actualiser les tarifs. **Le premier magistrat souligne que même si la conjoncture semble mieux orientée pour les ménages, avec une nouvelle légère progression de la consommation en biens en août, une baisse de l'inflation en septembre, l'équilibre reste cependant fragile pour certains ménages. Il propose donc à son conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2025, sauf pour les loyers communaux et les loyers commerciaux.** En effet, pour ces derniers, il est proposé d'appliquer l'augmentation obligatoire selon l'IRL, Indice de Référence des Loyers et selon l'ILAT, Indice des Loyers des Activités Tertiaires.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à l'unanimité les tarifs communaux 2025.

Pour information, voici les tarifs qui ne changent pas pour 2025 :

-  Droit de place à 4 € pour le petit marché, le samedi
-  Forfait de 20 euros pour les vendeurs ambulants extérieurs pour chaque jour de vente ou exposition
-  Déneigement : 72€/heure
-  Location terrain et bois communaux pour la société de chasse : 85 €
-  Droit de branchement assainissement collectif : 3 600 €
-  Concessions cimetière :
 - Concession durée 15 ans : 60 € le m²
 - Concession durée 30 ans : 80 € le m²
 - Cavurne durée 15 ans : 350 €
 - Cavurne durée 30 ans : 450 €
 - Emplacement columbarium durée 15 ans : 460 €
 - Emplacement columbarium durée 30 ans : 660 €
-  Redevance assainissement :
 - Part fixe de 65 € par foyer
 - Part fixe de 35 € pour les personnes seules âgées d'au moins 65 ans
 - Part variable fixée à 1.20 € par m³, basée sur le volume d'eau consommé
 - Forfait de 30 m³ par personne par an pour les foyers ayant un puits
-  Salle d'animation et location du matériel :

	ST MEDARD EN FOREZ			EXTERIEUR	
	location	charges	caution	location	charges
ASSOCIATIONS					
Manifestation à but non lucratif réunions-ateliers expositions				100 €	40 € chauffage
Manifestation à but lucratif Loto, bal, réveillon Concours de belote soirée familiale concert, théâtre				250 € sal.chaussée	55 € sal.chaussée
				500 € sal.Fêtes	95 € sal.Fêtes
				700 € les 2 salles	150 € les 2 salles
PARTICULIERS	location	charges	caution	location	charges
Salle rez de chaussée	150 €	55 €	500 €	250 €	55 € chauffage
Salle des fêtes	300 €	95 €	1 200 €	500 €	95 € chauffage
Les 2 salles	400 €	150 €	1 200 €	700 €	150 € chauffage



Tarif pour location salle d'animation pour funérailles Gratuit pour les habitants de St-Médard-en-Forez	50 €
Tarif pour location salle d'animation pour conférences	50 €
MATERIEL	
Location 1 table avec 2 bancs	5 €
Caution de 200€ pour location matériel	

Création et suppression de poste suite promotion interne

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique que vu la demande d'avis du comité social territorial en date du 3/07/2024, et conformément à l'article du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, à savoir la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de première classe, à temps complet au 01/10/2024 et la création d'un emploi d'agent de maîtrise territoriale, à temps complet, à compter du 01/10/2024.

Choix du nom de l'école

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle l'importance de donner à l'école maternelle et primaire un nom symbolique et représentatif de ses valeurs éducatives et culturelles. Cette idée émane du Conseil Municipal des Enfants.

Aussi après concertation auprès du corps enseignant, du vote du CME le 24 juin 2024 et sous réserve de l'avis favorable du conseil d'école qui aura lieu le 19 novembre, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que l'école située au 31 Rue de l'Ecole, sera désormais dénommée Ecole « Les clés de demain ».**



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Repas ou Colis pour les aînés

Le courrier pour le repas et le colis de Noël va être distribué, si toutefois, des personnes ont été oubliées, merci de vous faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

Pour rappel, Le Comité Central Communal d'action sociale et l'association « Comité des fêtes », préparent chaque année colis et repas, réservés aux aînés du village, âgés de 70 ans et plus. A noter que le repas est offert à toutes personnes seules ou en couple (même si l'un des deux, n'a pas l'âge requis).

Le repas a lieu le samedi 16 novembre à partir de 12 heures à la salle d'animation.

Ludothèque de Forez-Est

La ludothèque interviendra en drive sur la commune de Saint Médard en Forez le mercredi 6 novembre de 14h45 à 15h15 sur le parking rue de Bellevue.

Aucune itinérance n'aura lieu aux mois d'octobre et de décembre. Restitution de tous les jeux au mois de décembre en vue de l'inventaire annuel.





COMPTE-RENDU DE LA PRESTATION DE LAVAGE DES BORNES D'APPORT COLLECTIF POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES



CONTEXTE

Au printemps et en automne, la Communauté de Communes Forez-Est organise une prestation de lavage intérieur/extérieur et de maintenance des 121 bornes d'apport collectif pour les ordures ménagères. En parallèle, des plaques gel activ capteur d'odeur senteur clou de girofle sont mises en place. Cette prestation s'est déroulée entre le 14 et 28 mai 2024. Elle a été réalisée par le groupe Minéris Propreté.



Diverses informations

LA PESTE PORCINE AFRICAINE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS

Jetez vos restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées afin qu'ils ne soient pas consommés par les sangliers.

Votre randonnée passe par un pays étranger ?

Les produits d'origine porcine issus d'un pays infecté pourraient être contaminés : n'en transportez pas.

Randonneurs ne propagez pas la maladie

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

LA PESTE PORCINE AFRICAINE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

- Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire. Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.
- Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.
- Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.
- Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.
- Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

Éleveurs protégez vos animaux

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

RENCONTRE ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX

Vous vous occupez régulièrement ou quotidiennement d'un proche en perte d'autonomie; vous pouvez venir échanger collectivement un lundi par mois (14h-16h) pour trouver un réconfort, des solutions, répondre à certaines difficultés.

Gratuit; sur inscription au 04 77 54 95 03 / Une aide-soignante est également présente pour divertir et prendre en charge la personne « aidée » durant la séance (dans une autre salle).

En partenariat avec l'association Solidair'aidants des Monts du Lyonnais

[SOLIDAIR-AIDANTS Monts du Lyonnais – Association de solidarité et d'entraide de personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs aidants \(wordpress.com\)](http://www.solidair-aidants-monts-du-lyonnais.com)



Devenez cuisinier et/ou convive le temps d'un repas !

On peut venir quand ?

Mardi, Jeudi et Vendredi
 Pour cuisiner : de 9h à 12h
 Repas / A emporter : de 12h à 14h
 Réservation souhaitée

+ Chaque vendredi un goûter sucré : 15h-18h (1€, 2€ ou 3€)

Prix du Menu ?

Entrée-Plat-Dessert

- Pour les adhérents, c'est à vous de choisir le prix en fonction de vos possibilités, de votre humeur, de votre envie...
- Rose : 6 €
- Jaune : 9 €
- Bleu : 12 €
- Pour les non adhérents : 14 €
- Pour les cuisiniers et pour les enfants : 4 €

Paiement par chèque, espèces ou virement.
 Vente d'une carte "10 repas prépayés"

Adhésion à l'Equipage : 6 €/an

Fait maison et local, en toute convivialité !



A méditer
sans
modération

Le petit écho de la Com'

A méditer
sans
modération

LE RESPECT est beaucoup plus qu'un mot.
Le respect ne se prononce pas, il se démontre.
Le respect est sincérité, cohérence et loyauté.
C'est le fait de regarder les autres
comme vous vous regarderiez vous-même,
de la même façon.
Si vous avez souffert
et que vous savez ce que cela signifie,
ne faites pas souffrir.
Si vous avez été déçu, ne décevez pas.
Si vous avez été blessé, ne blessez pas...

*Sonnez aux portes peut amuser les enfants mais déranger les villageois
Avis aux parents, merci de votre vigilance vis-à-vis de vos enfants.*



STOP!
AUX CHIENS ERRANTS ET AUX DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

NE PAS RAMASSER LES DÉJECTIONS EST SANCTIONNÉ D'UNE AMENDE FORFAITAIRE DE **135€**

ART. R. 404-2 DU CODE PÉNAL ET ART. R. 341-76-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

CHIENS ERRANTS OU NON TENUS EN LAISSE DE **35€ À 135€**

ART. R. 412-44 DU CODE DE LA ROUTE
ARRÊTÉ MUNICIPAL 12107 DU 18 OCTOBRE 2001 ET ART. R 910-5 DU CODE PÉNAL

MAINTENONS NOTRE COMMUNE PROPRE ET ACCUEILLANTE **POUR TOUS !**

Que dit la loi ? Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé.



*Déchets laissés à côté des conteneurs enterrés, la municipalité appelle au civisme.
« Merci à tous et toutes, de faire preuve de savoir-vivre » !*



Il est rappelé aux usagers de la route l'importance de ralentir dès l'entrée du village et de respecter les vitesses, pour la sécurité de tous. Pour le bien de notre village et de ses habitants, la sécurité de nos enfants, soyons tous responsables : ADOPTONS NOTRE VITESSE !

Dans un souci de bon voisinage et de bien vivre dans notre commune, nous vous rappelons que les travaux de jardinage et de bricolage causant des nuisances sonores doivent être effectués :

les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Le respect
Une valeur pour la vie